

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - 2019 -

CPCEA



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	19
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa)	20
B.4 Système de contrôle interne	21
B.5 Fonction d'audit interne	22
B.6 Fonction actuarielle	22
B.7 Sous-traitance	22
B.8 Autres informations	23
C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	24
C.1 Risques stratégiques	26
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	26
C.3 Risque de Marché	27
C.4 Risque de crédit (Défaut)	28
C.5 Risque de liquidité	28

C.6	Risque opérationnel	28
C.7	Risques juridiques et conformités	29
C.8	Autres risques importants	30
C.9	Autres informations	30
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
D.1	Actifs	32
D.2	Provisions techniques	38
D.3	Autres passifs	45
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	45
D.5	Autres informations	45
E.	GESTION DU CAPITAL	46
E.1	Fonds propres	47
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	49
E.3	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	51
E.4	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	51
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	52
E.6	AUTRES INFORMATIONS	52
F.	ANNEXES	53

SYNTHÈSE

Pour CPCEA, l'année 2019 est marquée par une légère augmentation du chiffre d'affaires et un résultat à l'équilibre. Le déficit des résultats en vie et santé est compensé par les reprises de PB. L'excédent de produits financiers est annulé par la fiscalité des plus-values latentes. Le ratio combiné s'établit à 115%.

En termes de gouvernance, CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA concernent l'éventuelle non réalisation du plan de développement, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, DDA...). La qualité des données et les risques liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attention particulière.

La valorisation du portefeuille de CPCEA augmente sensiblement à 1 732 M€. Le rendement servi en 2019 s'élève à 3,17%.

La gestion s'est employée tout au long de l'année à protéger le ratio de solvabilité et le rendement face à une forte hausse du risque de marché. Nous avons ainsi sous-pondéré les actions, augmenté les liquidités et travaillé à conforter les produits financiers récurrents, pour sécuriser un exercice 2020 présentant un risque accru d'éclatement de bulles.

Les provisions en meilleure estimation de CPCEA représentent 1 430 M€, elles augmentent de 172 M€ portées par le régime de retraite supplémentaire.

Les fonds propres sont stables à 340 M€ grâce à une plus grande disponibilité de ceux du régime supplémentaire de retraite et malgré l'effet défavorable de la baisse des taux.

Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente plus fortement, mobilisé par des risques financiers accrus.

La maîtrise de l'évolution du risque de marché a limité l'impact sur le ratio de solvabilité de l'institution qui évolue de 365% à 215%, confortant la solidité de l'institution et ses moyens pour accompagner sa stratégie de croissance.

A.

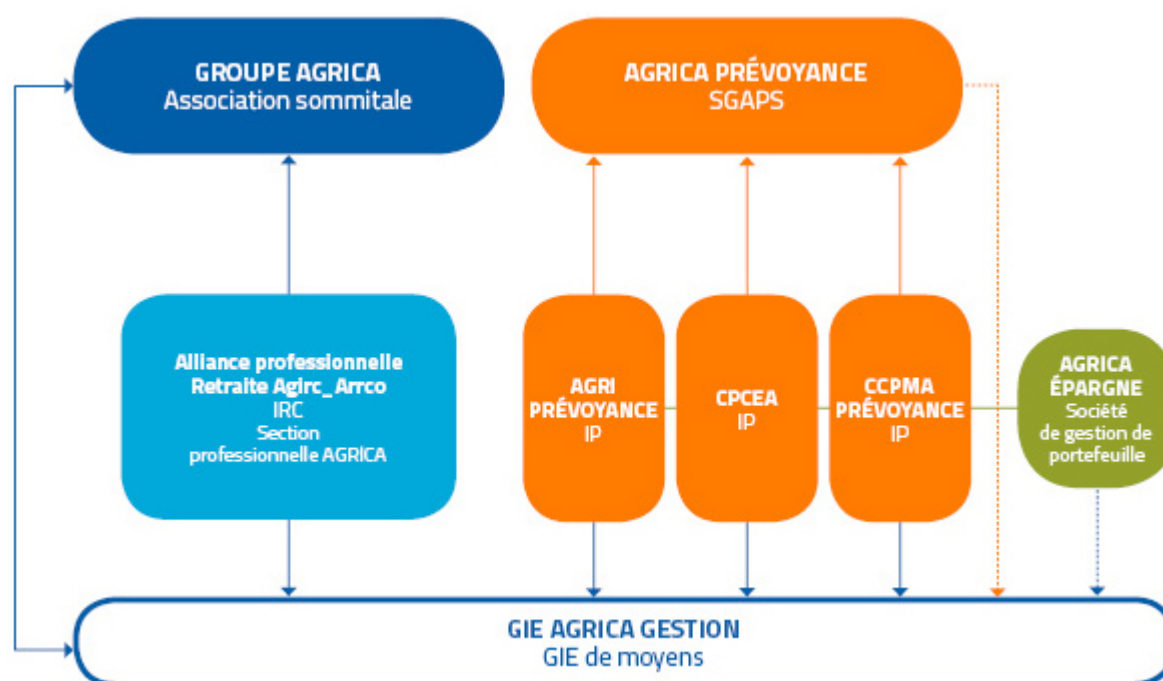
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le paysage et la convention collective nationale de 52. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA et AGRI Prévoyance.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	100,1	98,7
RESULTAT ASSURANTIEL	-7,0	1,1
Résultat financier net d'it	9,1	8,2
RESULTAT APRES IMPÔT	0,0	6,9

Au titre de l'exercice 2019, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts des activités à l'équilibre. Le résultat est inférieur à la projection du scénario médian notamment du fait de l'augmentation de la charge fiscale.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de **100,1 M€**, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la bonne tenue de l'ensemble des activités.

Le résultat assurantiel est en net retrait en affichant **-7,0 M€** en comparaison de **1,1 M€** l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la baisse des résultats des garanties vie et santé.

Le résultat financier de l'exercice 2019 représente **9,1 M€**, il est supérieur au montant de l'exercice précédent qui s'élevait à **8,2 M€**.

La contribution du résultat du régime de retraite supplémentaire branche 26 est de **3,0 M€** en 2019, compte tenu d'un prélèvement sur encours de 0,50% et sur cotisations de 1%.

Le résultat après impôt est à l'équilibre fin 2019, pour l'ensemble des activités, en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de **6,9 M€**.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	67,1	66,4
RESULTAT ASSURANTIEL	-10,0	-1,7
RATIO COMBINE	115%	103%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2019 déficitaire avec un ratio combiné de 115%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 67,1 M€. Il est en hausse de 1,1% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se dégrade fortement en affichant -10,0 M€ en comparaison de -1,7 M€ l'exercice précédent. La principale explication tient à la dégradation des risques vies et santé après l'amélioration des garanties en 2018.

Le ratio combiné atteint un niveau de 115% fin 2019 contre 103% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	6,4	6,3
RESULTAT ASSURANTIEL	-5,1	-1,5
RATIO COMBINE	201%	133%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) est stable à 6,4 M€ fin 2019 .

Le résultat assurantiel des garanties décès est déficitaire de -5,1 M€ contre -1,5 M€ en 2018, compte tenu de la dégradation des garanties vie des contrats.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 201% à fin 2019 contre 133% à la fin de l'année précédente.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	14,3	14,7
RESULTAT ASSURANTIEL	1,4	3,4
RATIO COMBINE	90%	77%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 14,3 M€ en recul de 3% par rapport à 2018, après une baisse tarifaire.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est globalement maîtrisé, malgré une légère baisse par rapport à 2018.

Le ratio combiné s'inscrit à 90% à fin 2019 avec une dégradation importante au regard du 77% constaté l'année précédente.

A.2.b.4 Performance des activités liées aux garanties santé

En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	46,4	45,4
RESULTAT ASSURANTIEL	-6,1	-3,7
RATIO COMBINE	113%	108%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représentent 46,4 M€ en 2019, en hausse de 2%.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -6,1 M€ fin 2019 contre -3,7 M€ à la fin de l'exercice précédent. La dégradation des garanties santé des contrats explique cette évolution, après des baisses de cotisations et des améliorations de garanties en 2018.

Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en dégradation à 113% en santé (108% en 2018).

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

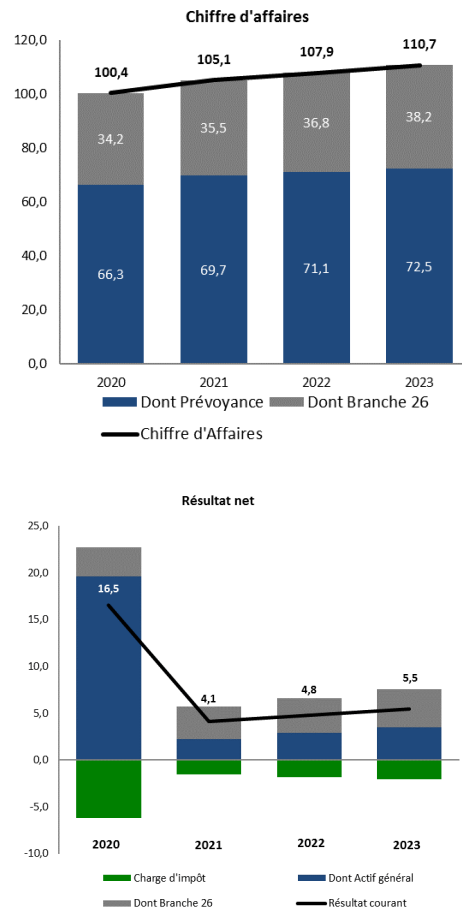
En M€	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	33,0	32,3
RÉSULTAT FINANCIER	34,7	44,3
RÉSULTAT	3,0	2,8

Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 connaît une progression de 2,1% à 33,0 M€. Les cotisations collectives progressent sous l'effet de la croissance organique.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 34,7 M€ à la fin de l'exercice 2019, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 3,3% (rappel : 44,3 M€ et 4,2% en 2018).

La réglementation de la Branche 26 ne permet pas de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite. Par contre, un prélèvement sur encours de 0,50% et de 1% sur cotisations a été mis en place au bénéfice de l'actif général à partir de 2018. Le résultat de l'exercice 2019 représente uniquement le résultat de ce prélèvement pour un montant de 3,0 M€.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2020-2023



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés à fin 2019, par l'institution CCPMA PREVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'Investissements	Fonds Prévoyance	Fonds RS	TOTAL
Résultats net Immobilier	1 272	3 174	4 446
Résultat net portefeuille MT/LT	8 330	31 513	39 843

Classe d'Investissements	Fonds Prévoyance	Fonds RS	TOTAL
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	22	57	79
Frais internes de placement	-70	-236	-306
TOTAL	9 554	34 508	44 061

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 3.93%

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	160	1 925	0	-64	2 020
Participations	1 003	0	0	566	1 568
OPCVM	137	14 676	-761	184	14 237
TOTAL	1 300	16 601	-761	685	17 825

Le risque de PDD a été sécurisé face à la baisse des Marchés Actions au deuxième semestre tout en maintenant un niveau de rendement concurrentiel.

Le niveau de plus-values latentes en fin de période est ainsi de 12.1% pour un Marché Actions au plus bas de l'année.

Frais financiers	2018 (En K€)	2019 (En K€)
Mandat immobilier	390	140
Mandat obligataires	1 320	1 278
Actions et Diversification	488	236
Prestations de services	184	356
Frais internes de placement	124	306
TOTAL	2 506	2 316
Encours Moyen	1 549 283	1 646 901
Taux moyen global	0,16%	0,14%

L'année 2018 a vu le niveau de frais financiers se stabiliser après la renégociation des frais de mandats de gestion en 2017

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

En 2018 les marchés sur lesquels sont investis les actifs financiers de CPCEA se sont dépréciés de -3.23% : respectivement +7% pour l'immobilier, -1.96% pour les taux et -12.71% pour les actions.

Notre gestion a réalisé une performance financière de -0.99% soit une surperformance de +2.24% par rapport au marché.

Le comportement prudent adopté a permis d'anticiper la baisse de marché de fin d'année dans l'objectif de protéger l'encours de l'institution dans le cadre des risques identifiés fin 2017.

Cette surperformance relative provient de la classe monétaire et de la classe tactique qui justifient là leur affirmation en tant que classe d'allocation.

En effet, la gestion tactique s'est traduite par une sous-exposition Actions qui a permis de limiter l'impact des fortes baisses sur ces Marchés au deuxième semestre.

A.3.c Projection des performances attendues

CPCEA

RESULTAT FINANCIER en M€	2020	2020	2022	2023
Revenus financiers	6,5	6,3	6,1	5,8
Frais de placements	-1,0	-1,1	-1,1	-1,2
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	2,1	1,9	0,9	0,3
Amortissement	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3
Surcotes/Décotes	-0,3	-0,4	-0,3	0,4
Coupons Courus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Résultat Financier	7,0	6,3	5,2	4,9
RENDEMENT				
Placements (VNC)	287,3	297,1	305,5	314,1
Rendement	2,55%	2,23%	1,84%	1,72%

CPCEA RS

RESULTAT FINANCIER en M€	2020	2020	2022	2023
Revenus financiers	24,5	24,5	23,4	23,3
Frais de placements	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	17,4	12,4	4,2	3,5
Amortissement	-0,6	-0,8	-0,9	-1,1
Surcotes/décotes	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6
Coupons Courus	-0,2	-1,2	-0,5	-0,6

RESULTAT FINANCIER en M€	2020	2020	2022	2023
Résultat Financier	39,1	32,7	23,9	22,7
RENDEMENT				
Placements (VNC)	1062,7	1100,9	1131,4	1160,9
Rendement	3,9%	3,1%	2,3%	2,2%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L'institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de 0,3 M€ en 2019.

A.5 Autres informations

Néant

B.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PREVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PREVOYANCE, CPCEA et CCPMA PREVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PREVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

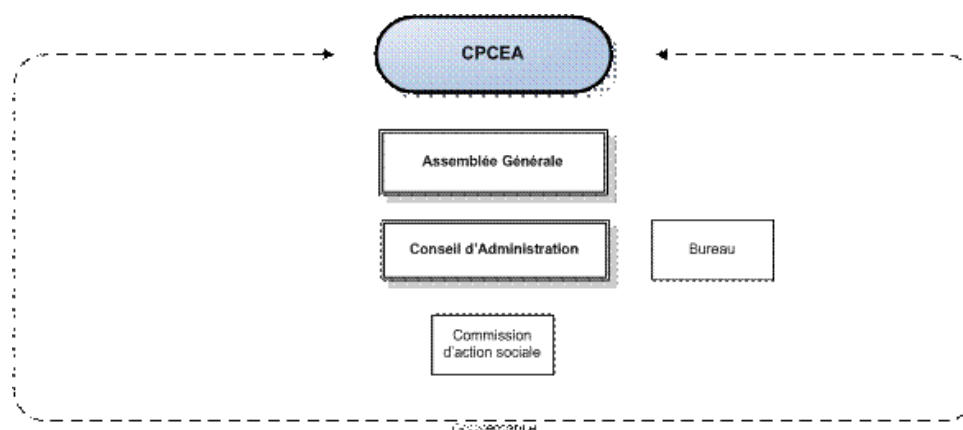
CPCEA est l'Institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017.. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Gouvernance de la CPCEA

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC,
	3 FGA-CFDT,
	3 FNAF-CGT,
	3 FO,

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 membres - 5 membres pour le Collège des adhérents - 5 membres pour le Collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Conseil d'administration – 6 du Collège des adhérents - 6 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Réunion d'information commune

Réunion de présentation aux administrateurs des sujets communs aux Institutions de prévoyance.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par la Direction Financière. La fonction « actuarielle » réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Le responsable est en cours de recrutement.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Néant.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

- Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

- Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé. Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PREVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PREVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

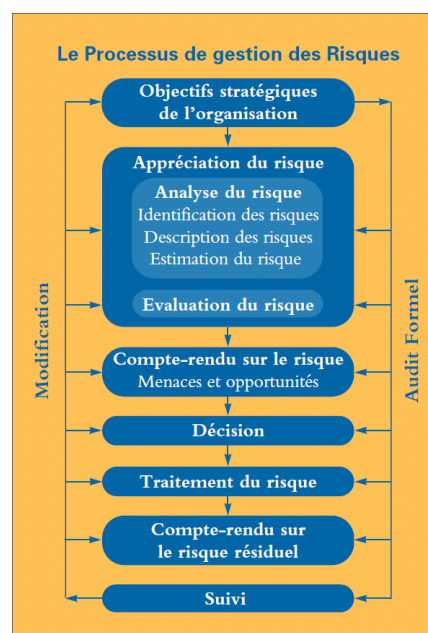
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2^{ème} trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4^{ème} trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1^{er} semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS de septembre et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution d'octobre.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle.

La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle, notamment :

- coordination du calcul des provisions techniques dans tous ses aspects (suffisance, qualité, fiabilité ...) ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur la politique de réassurance

L'article 294 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description de la manière dont la fonction actuarielle de l'entreprise d'assurance ou de réassurance est mise en œuvre. »

Ces activités au sein de l'organisation sont les suivantes :

- Provisions techniques : revue, appréciation, recommandations sur la période de référence et suivi des recommandations passées ;
- Avis sur la politique de souscription avec ses recommandations ;
- Avis sur la politique de réassurance avec ses recommandations.
- Elle a contribué à la gestion des risques notamment dans le cadre du calcul des SCR et de l'ORSA.

La personne représentant la fonction clé actuarielle ayant quitté l'entreprise en mars 2020, ces informations n'ont pu être mises à jour.

Son remplacement est actuellement en cours et cette partie sera actualisée prochainement.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités. Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit :

- le périmètre de l'externalisation,
- les critères de définition d'une activité critique ou importante,
- les activités externalisées,
- les modalités d'externalisation,
- les prestataires retenus,
- la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des appels de cotisations santé,
- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- La gestion des prestations complémentaires santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Un mandat de gestion actions,
- Un mandat de gestion obligataire,
- Un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,

Les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Néant.

C.

PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES
ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

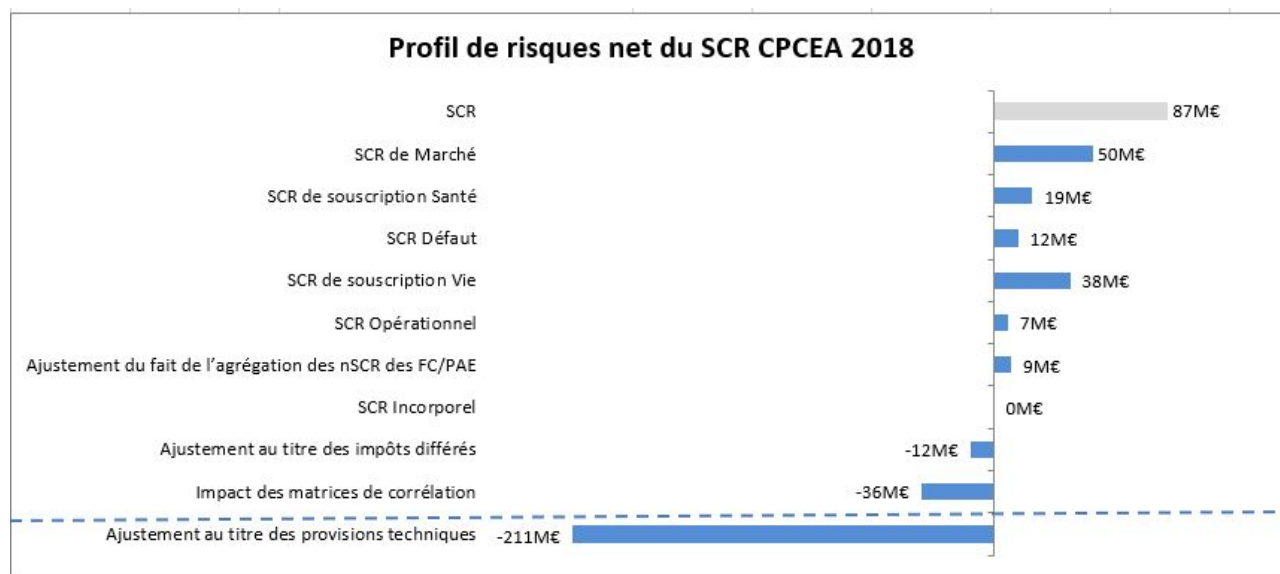
l'information de cette section est relative à la nature des risques de l'activité de l'Institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2019 dont le rapport a été soumis en octobre 2019 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivant : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- la gestion des impacts des régimes de retraite supplémentaire sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la loi Eckert, la protection de la clientèle, le programme sur la qualité des données, la protection des données personnelles « RGPD » et la Directive de Distribution des Assurances.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -12 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -36 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -211 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Environnement économique

La situation économique nationale n'est pas favorable. Cet environnement est pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PREVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

→ Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 78 %.

C.2 Risques de souscription assurantienne vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ Souscription régime de retraite supplémentaire

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantienne vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis est approuvée par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription à hauteur de 77 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission financière et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'institution n'a pas recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché de 93 %.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA- auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Le niveau de couverture du risque de liquidité, accru en 2018 face à l'identification de risques croissants sur les marchés financiers, a été maintenu en 2019.

Cette décision a permis d'une part de sécuriser l'Institution et d'autre part de protéger son encours ainsi que son ratio de solvabilité dans un contexte stressé.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : l'institution est vigilante sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 80 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque de manquement aux dispositions de la loi Eckert qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes. Un plan d'actions a été initié et sa mise en oeuvre se déroule conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ses sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnels « RGPD ». Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise » depuis 2018.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en oeuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise ».

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2019.

C.9 Autres informations

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

D.

VALORISATION À DES FINS DE
SOLVABILITÉ

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2019

L'année 2019 a débuté par un ralentissement de la croissance économique mondiale, affectée par les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et les inquiétudes liées au Brexit.

La baisse brutale des indicateurs économiques, suivant celle des marchés financiers a acté le ralentissement économique en provenance de la Chine qui s'est diffusé aux pays développés au travers du commerce mondial.

Les Banques Centrales, soucieuses de la diffusion des pressions déflationnistes chinoises dans les pays développés ont en réaction dopé les marchés obligataires, générant une phase euphorique sur les marchés actions.

La dynamique mondiale de croissance s'est par la suite améliorée avec une reprise des échanges commerciaux, un raffermissement de l'activité y compris en zone euro accompagné d'une légère remontée de l'inflation.

A partir du mois de mai, un retour de l'aversion au risque a suivi l'abaissement sans précédent des taux des réserves obligatoires sur les banques coopératives opéré par la Banque de Chine.

L'or retrouve sa destination d'actif refuge.

Voulant ainsi rassurer les petites et moyennes entreprises industrielles face à la perspective de hausse des droits de douane américains, la Banque de Chine a finalement inquiété les agents économiques et les investisseurs.

Au second semestre, le ralentissement des pays émergents contracte le commerce mondial, affectant les pays développés par le biais des échanges extérieurs alors que la demande intérieure résiste bien aux Etats-Unis et en Zone Euro grâce à la consommation des ménages.

La gestion par la Chine de la guerre commerciale avec les Etats Unis, à travers notamment l'utilisation de l'arme du yuan, impacte les marchés financiers.

En effet, malgré les alertes du FMI quant à l'utilisation du niveau des taux d'intérêts par les banques centrales pour stabiliser les devises, la BCE retarde d'une année à minima la normalisation de sa politique monétaire, entraînant à l'été l'OAT 10 ans en territoire négatif.

Combiné à une détente des tensions sino-américaines ainsi qu'au constat d'un Brexit qui se négocie, les excédents de liquidité de l'Eurosystème se déversent sur les actifs risqués, en particulier les marchés d'actions qui, après un rallye de fin d'année, terminent au plus haut.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

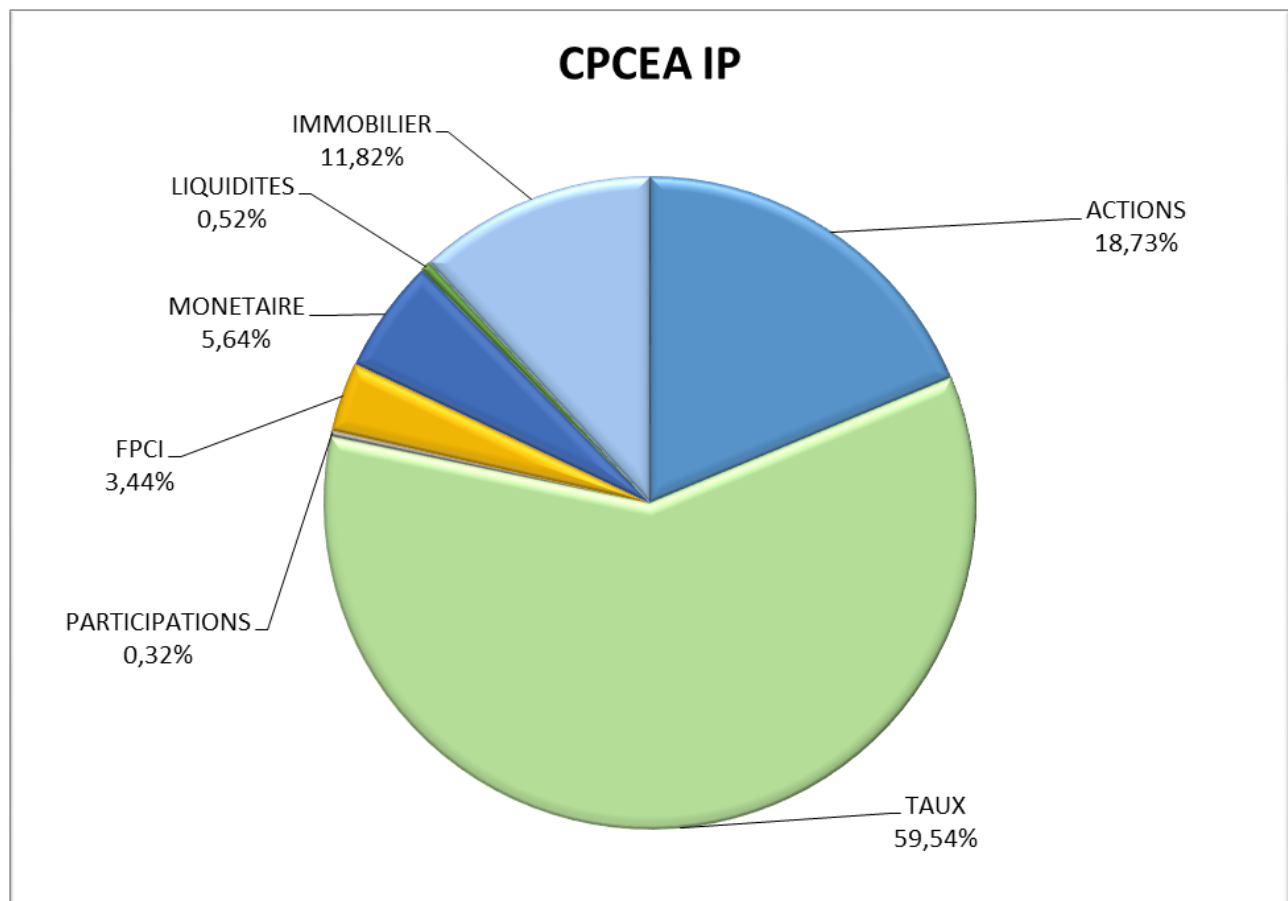
Répartition au 31/12/2019 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	311 539 266,91	17,98%
Obligations d'entreprises	662 105 305,05	38,21%
Actions	100 294 227,15	5,79%
Dont SCI	79 288 714,12	4,58%
Dont participations (hors SCI)	6 968 633,03	0,40%

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Fonds d'investissement	426 722 027,70	24,62%
Dont OPC Actions	279 947 778,66	16,15%
Dont OPC Obligataires	48 131 737,99	2,78%
Dont FPCI	59 611 773,97	3,44%
Trésorerie et Dépôts	103 540 813,43	5,97%
Prêts	27 544 354,76	1,59%
Immobilisations corporelles	101 240 000,00	5,84%
Total Actif	1 732 985 995,00	100,00%

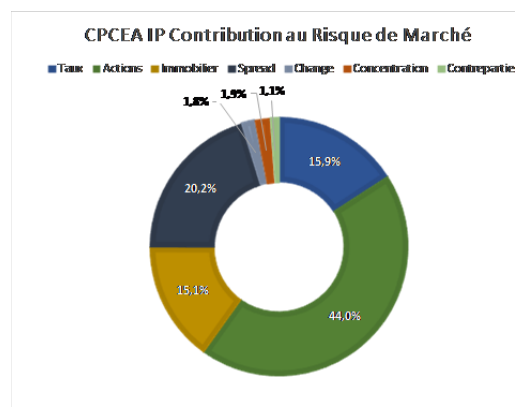
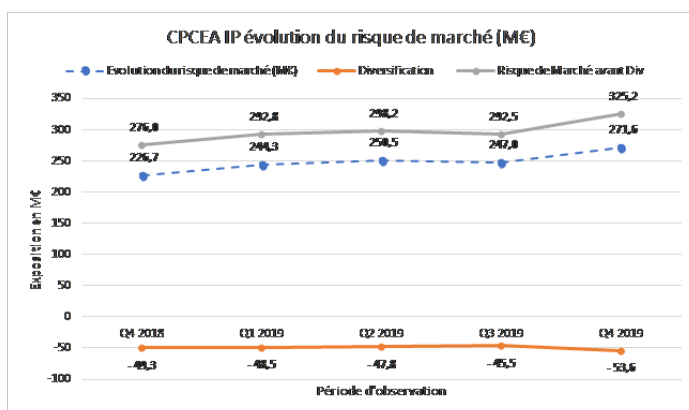
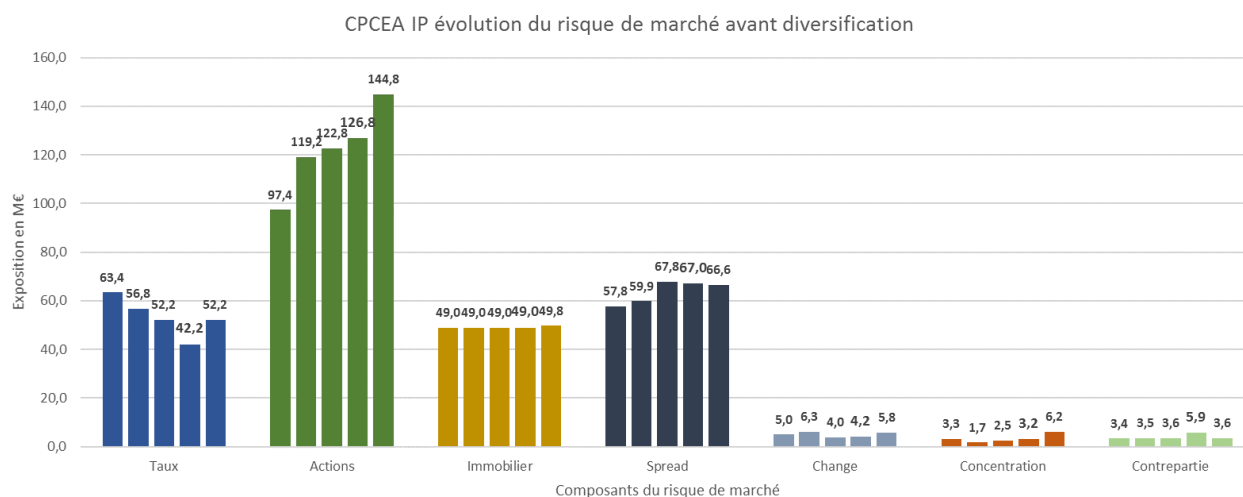
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 1 564 M€ fin 2018 contre 1 567 M€ auparavant.

La diminution de 2.7M€ correspond à une évolution de -0.17% dont 12.8M€ sont liés à la capitalisation, 32.5M€ aux revenus du portefeuille et -48.1M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 939M€. L'immobilier représente 198M€, les actions en direct 12M€ et les participations 5M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 66 % d'OPCVM actions s'élèvent à 360M€.

Les liquidités atteignent 49M€.



Le portefeuille d'investissements présente une structure de risques de Marché abaissée de -36% soit -27M€.

La diminution des composante Crédit (-12%) et Actions (-22%) du risque de traduisent la stratégie de « dérisking » opérée pendant la période qui a adapté la structure du portefeuille d'actifs à la hausse des régimes de volatilité en préservant la capacité à générer du rendement sans impacter la solvabilité.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
 - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
 - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
 - Le code CIC xx25 est affecté aux obligations perpétuelles

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparentes sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparents assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2019 est de 25,83% (soit un taux de 25% majoré d'une contribution sociale de 3,3%) au lieu de 27,37% fin 2018. Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

- 2020 : 28% et contribution sociale de 3,3%
- 2021 : 26,5% et contribution sociale de 3,3%
- 2022 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

L'institution CCPMA Prévoyance n'utilise pas en 2019 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

L'institution CPCEA présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2019	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2019
Différences temporaires	7,8	0,4	8,2

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2019	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2019
Ecart de réévaluation fiscale	6,3	-0,5	5,8
Déficits fiscaux reportables	13,7	-6,2	7,5
Retraitements S2	-18,8	-3,7	-22,5
TOTAL	9,0	-10,0	-1,0

Le canton Prévoyance (ou actif général) constate au bilan prudentiel de l'exercice 2019, un montant d'imposition différée passive de 1,0 M€.

Retraite supplémentaire en M€	IDA+/IDP au 01/01/2019	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2019
Différences temporaires	0,0	7,4	7,4
Ecart de réévaluation fiscale	5,8	-0,5	5,3
Retraitements S2	-17,6	9,8	-7,8
TOTAL	-11,8	16,7	4,9

Le canton Retraite supplémentaire présente un montant calculé d'imposition différée active de 4,9 M€ au 31/12/2019.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

→ Vie :

- 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
- 32 - Autre assurance vie ;
- 36 - Réassurance Vie ;

→ Santé similaire à la vie :

- 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;

→ Santé non similaire à la vie :

- 1 - Frais médicaux ;
- 2 - Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2019.

VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	1 178,7	1 354,3	175,6
Meilleure Estimation	1 136,0	1 305,1	169,0
Marge de Risque	42,7	49,2	6,5

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	17,9	18,8	0,9
Meilleurs Estimation	15,5	16,1	0,6
Marge de Risque	2,4	2,7	0,3

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	54,7	56,9	2,2
Meilleure Estimation	52,6	54,4	1,9
Marge de Risque	2,2	2,5	0,3

TOTAL

Provisions	2018	2019	Ecart en M€
Provisions Techniques	1 251,4	1 430,1	178,7
Meilleure Estimation	1 204,1	1 375,7	171,5
Marge de Risque	47,3	54,4	7,1

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **1 430,1 M€** au 31/12/2019, soit une hausse de 14,3% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 93% par les provisions du régime de retraite supplémentaire, alors que les autres activités pèsent entre 1 et 4%. L'évolution est principalement portée par la meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire (+15%). Cette hausse est expliquée par le changement d'environnement économique, à savoir la baisse de la courbe des taux.

En santé-prévoyance, les provisions sociales augmentent sur l'ensemble des lignes d'activités en lien avec l'évolution des provisions sociales et le changement de méthode en santé non similaire à la vie.

La marge de risque augmente de 7,1 M€ passant de 47,3 M€ en 2018 à 54,4 M€ en 2019 portée par le SCR de référence.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2019, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Bases

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2020 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2019.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2018. Il est basé sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2018. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2

D.2.b.3 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PPB)	2018	2019	Evolution
Sous total Vie	1 123,9	1 171,5	47,6
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	1 122,6	1 169,9	47,3
32 Autre assurance vie	1,3	1,6	0,3
Sous total Santé similaire à la vie	16,0	16,5	0,5
29 Assurance vie liée à la santé	0,0	0,0	0,0
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,0	16,5	0,5

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PPB)	2018	2019	Evolution
Sous total Santé non similaire à la vie	69,7	69,8	0,1
1 Frais médicaux	32,7	32,5	-0,2
2 Perte de revenus	37,0	37,3	0,3
TOTAL Général CPCEA	1 209,7	1 257,9	48,2

Au global, les provisions sociales de l'institution s'élèvent au 31/12/2019 à 1 257,9 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 48,2 M€, soit +4%, majoritairement expliqué par l'évolution des provisions Vie (engagements liés à la retraite supplémentaire et au décès).

La répartition des provisions par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 93% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 1% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 6% des provisions totales.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La provision technique spéciale du régime de retraite supplémentaire représente 91% des provisions totales de l'Institution, comme l'année précédente. Au 31/12/2019, elle s'élève à 972,1 M€.

La provision technique spéciale y compris plus-values latentes est alimentée chaque année des cotisations nettes de chargements, du résultat financier, des plus-values latentes et diminuée des prestations versées et chargements contractuels. Au 31/12/2019, elle s'élève à 1358,7 M€ avec une hausse expliquée principalement par celle des plus-values latentes.

Ainsi, la hausse plus forte de la PMT explique la dégradation du ratio d'équilibre du régime.

PRÉVOYANCE

Les provisions prévoyance représentent 9% des provisions totales de la CPCEA (110,9 M€ à fin 2019) et progressent de 3,0 M€ sur l'exercice.

Les principales variations des provisions techniques sont portées par les capitaux décès (+4,8 M€). La hausse des provisions en décès est inhérente aux retards de gestion constatés sur l'exercice, ainsi qu'à la modification des garanties décès intervenue au 01/01/2018 pour le périmètre CCN.

D.2.b.4 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2018.

Les garanties du régime de retraite supplémentaire sont affectées à la ligne d'activité « 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ».

L'évaluation des engagements du régime est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion du canton ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2019.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion du canton en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité : frais de gestion des placements, frais d'acquisition, frais d'administration et de règlement des prestations sur la durée des engagements.

Les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux évolutions réglementaires relatives aux régimes Branche 26, la totalité des résultats financiers projetés sont affectés à la PTS (Provision Technique Spéciale);
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'administration et sur la base du règlement, la revalorisation de la valeur du point, et donc des prestations, est égale à l'inflation dans les limites de la réglementation et des résultats financiers projetés ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2019 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.5 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Jeux de Scénarios Economiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2019. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2019 est plus basse que la courbe 2018, la baisse moyenne étant de 0,69 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. L'inflation retenue est plus basse sur les 21 premières années de projection, plus élevée ensuite.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible, atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, est égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2020 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2019.

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2018 relatives à l'année d'assurance 2019, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

Globalement les taux de frais retenus ont peu varié que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

Le taux de frais de gestion des placements retenu pour le régime de retraite supplémentaire est légèrement inférieur au taux retenu pour 2018.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2018.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.6 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2018:

Ligne d'activité	2018	2019	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	20,7	20,1	-0,6
2 – Perte de revenus	31,9	34,4	2,5
29 - Assurance santé	0,0	0,0	0,0
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	20,1	21,5	1,4
30 – Assurance vie avec PB CPCEA RS	1 115,0	1 282,1	167,1
32 – Autre assurance vie	1,0	1,2	0,3
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	15,5	16,1	0,6
36 – Réassurance Vie	0,0	0,2	0,3
TOTAL	1 204,1	1 375,7	171,5

Les provisions en meilleure estimation de l'institution s'évaluent à 1 375,7 M€ au 31/12/ 2019, en hausse de 171,5 M€ (+14,2%) par rapport au 31/12/2018. L'évolution des engagements de retraite (+15,0%) explique principalement l'augmentation de la meilleure estimation globale.

Le régime de retraite supplémentaire représente 93,2% des provisions en meilleure estimation.

Les engagements de retraite augmentent de +167,1 M€ en 2019, pour atteindre 1 282,1 M€. Ces évolutions sont expliquées à 51% par le changement d'environnement économique entre 2018 et 2019 en lien avec la baisse de la courbe des taux, et à 33% par l'évolution des portefeuilles d'actifs et passif.

L'actif général est en hausse de +4,4 M€ pour atteindre 93,5 M€. Cette hausse est liée à 54% au changement d'environnement économique comme vu précédemment et à 34% à l'intégration de la frontière des contrats en lien avec la projection d'un résultat déficitaire.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent respectivement 1,5% et 2,5% de la meilleure estimation. Les autres lignes d'activité pèsent moins de 2,0% du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

D.2.b.7 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau ci-dessous explique le passage des provisions sociales à la meilleure estimation au 31/12/2019.

Variations	Vie(hors RS)	Santé SLT	Santé non SLT	CPCEA RS	En M€
Provisions techniques en norme sociale	24,1	17,1	69,7	1 146,9	1 257,8
Meilleure estimation	22,5	16,1	54,4	1 282,1	1 375,6

Pour la santé-prévoyance, le montant total des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2019 est de 93,5 M€, en baisse de -17,4 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Le principal facteur expliquant cette baisse est l'exclusion de la PRC dans la meilleure estimation car l'étude de la frontière des contrats a montré que la CPCEA ne détient pas d'engagement viager au titre de la loi Evin.

Pour la retraite supplémentaire, les provisions en norme sociale s'élèvent à 1 146,9 M€ contre 1 282,1 M€ pour la meilleure estimation, soit un écart de 135,2 M€.

Les variations les plus importantes sont la prise en compte des prestations discrétionnaires futures en norme prudentielle (230,7 M€) atténuée cependant par la richesse du régime mesurée par son excédent PTS/PMT en norme sociale (-174,9 M€).

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée pour le canton retraite supplémentaire d'une part et l'actif général d'autre part, sur la base de la méthode 3 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15/12/2015.

Le tableau suivant présente le montant de la marge de risque au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

En M€	2018	2019	Ecart
Canton Retraite	40,5	46,4	5,9
Actif général	6,7	8,0	1,2
TOTAL	47,3	54,4	7,1

La marge de risque augmente de +7,2 M€ sur l'exercice et s'établit à **47,3 M€**.

Cette forte évolution est portée principalement par la hausse de la marge de risque du canton retraite, en lien avec la hausse du SCR de référence et la hausse de la durée.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité.

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, les fonds propres et les ratios de couverture :

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	1 430,1	1 436,1	6,0

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour
Fonds propres de base	339,9	337,9	4,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	339,9	335,3	-4,6
Capital de solvabilité requis	157,9	161,3	3,4
Taux de couverture du SCR	2,2	2,1	-0,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	336,1	330,1	-6,0
Minimum de capital requis	41,3	42,2	0,9
Taux de couverture du MCR	8,1	7,8	-0,3

L'impact de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de l'institution (-0,1). L'institution resterait solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

Sans correction pour volatilité, les provisions techniques augmentent de +6,0 M€ (+0,4%).

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E.

GESTION DU CAPITAL

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.a Fonds propres de base

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2019	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2019
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4	0,0	0,0	0,4
Réserves	202,6	6,9	0,0	209,5
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2			0,2
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			7,1
Report à nouveau	1,2			1,2
Résultat de l'exercice	6,9	-6,9	0,0	0,0
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	133,0		-15,3	117,7
Sous-total Réserve de réconciliation	351,0	0,0	-15,4	335,7
Ajustements IDA+/IDP -	-5,5		9,3	3,8
Fonds propres restreints	-12,4	0,0	12,4	0,0
TOTAL	333,1	0,0	6,7	339,5

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2019 un total de **339,5 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **335,7 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **218 M€** et des ajustements de **117,7 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Impôts différés actifs** pour un total de **3,8 M€**.

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 335,7 M€
- -TIER 2 : 0,0
- -TIER 3 : 3,8 M€

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CPCEA enregistrent un total de **339,5 M€** fin 2019 en hausse de **6,7 M€**, soit **+2%** par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2019, les fonds propres de base de l'institution restent inchangés du fait du résultat social de l'exercice qui ressort à l'équilibre.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une diminution des fonds propres de **15,3 M€** avec une contribution positive des placements à l'actif net de **115,2 M€** et une contribution négative des provisions à l'actif net de **130,5 M€**. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée améliore les fonds propres de **9,3 M€** (voir commentaires sur imposition différée passive). Cette évolution s'explique par une imposition différée active globale des activités consécutive aux retraitements pour passer de S1 à S2.

Les placements enregistrent une augmentation de **65,9%** des retraitements en valeurs de marché de **115,2 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier et les participations avec des retraitements favorables pour **8,6 M€**, les OPCVM avec des retraitements favorables pour **59,6 M€** qui bénéficient du contexte haussier des marchés actions et des réalisations de plus-values de début d'année. Les obligations bénéficient d'un contexte de taux bas qui permet de constater des retraitements favorables de **46,0 M€**.

Les provisions affichent une hausse significative des retraitements en valeurs prudentielles de **130,5 M€** d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions vie en meilleure estimation et de la marge de risque vie soit une variation totale de **128,4 M€**. Cette variation s'explique par le contexte de taux bas qui impacte défavorablement les provisions.

AJUSTEMENTS LIEES AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2019	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/11/2019
Immobilier & Participations	90,0	8,6	98,6
Actions	3,0	1,0	4,0
Obligations	65,8	46,0	111,8
OPCVM	16,0	59,6	75,6
Placements	174,8	115,2	290,0
Provisions non vie	17,2	-1,8	15,4
Marge de risque provisions non vie	-2,2	-0,3	-2,5
Provisions vie	-11,6	-121,6	-133,2
Marge de risque provisions vie	-45,1	-6,8	-51,9

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2019	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/11/2019
Provisions	-41,8	-130,5	-172,2
TOTAL	133,0	-15,3	116,8

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2019, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2019-2022 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre 5,5 M€ et 16,5 M€ et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA ne sont pas intégralement disponibles. En effet, la part des fonds propres qui excède le SCR du Canton de Retraite Supplémentaire ne peut servir dans le calcul de la solvabilité globale. Les fonds propres éligibles représentent donc 339,5 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

Le tableau suivant présente l'évolution globale du SCR entre 2018 et 2019 :

En M€	2018	2019	Ecart en M€
SCR Canton Retraite	39,7	100,3	60,6
SCR Actif général	47,7	57,7	9,9
Capital de solvabilité requis	87,5	157,9	70,5

Le **SCR de l'institution** s'établit à **157,9 M€** en 2019 en hausse de +70,5 M€ sur l'exercice, principalement portée par le canton retraite.

Cette variation significative sur le canton retraite (+60,6 M€) s'explique principalement par deux facteurs :

- la hausse du risque de marché et principalement du risque action, en lien avec la hausse des investissements en actions ;
- la diminution de la capacité d'absorption par les provisions techniques, en lien avec un niveau de prestations discrétionnaires futures plus faible.

Le **SCR de l'actif général** s'établit à **57,7 M€** en 2019, en hausse de +9,9 M€, portée d'une part, par des effets volume sur les actifs de portefeuille et sur les créances, et d'autre part, par la modification des paramètres réglementaires de la formule standard du risque de souscription en santé.

E.2.b Capital de solvabilité requis – Canton retraite supplémentaire

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis du canton retraite supplémentaire au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

En M€	2018	2019	Ecart en M€
Risque de contrepartie	4,4	7,2	2,8
Risque de marché	195,3	231,3	36,0
Risque de souscription en Vie	102,9	84,7	-18,2
Risque de souscription en Santé	s.o.	s.o.	
Impact des matrices de corrélation	-58,7	-55,5	3,2
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	243,8	267,6	23,9
Risque opérationnel	5,0	5,8	0,8
Ajustement au titre des provisions techniques	-197,3	-173,1	24,2
Ajustement au titre des impôts différés	-11,8	0	11,8
Capital de solvabilité requis	39,7	100,3	60,6

Le SCR du canton Retraite s'élève à **100,3 M€** en 2019, en hausse de +60,6 M€ par rapport à 2018.

Le SCR marché représente 86% du capital de solvabilité de base (BSCR) dans la norme du marché des opérateurs vie.

Le SCR de souscription vie représente le 2^{ème} risque de l'institution à 32%, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

La hausse du SCR s'explique par plusieurs facteurs :

- Une hausse du capital de solvabilité requis de base (+23,9 M€) en lien avec la hausse du risque action (+39,1 M€) et partiellement atténué par la baisse du SCR de souscription vie, principalement du risque de cessation de masse (-31,9 M€);
- Les ajustements par les provisions techniques (+24,2 M€) en lien avec la baisse des taux et des prestations discrétionnaires futures.
- L'annulation de l'ajustement au titre des impôts différés du fait d'une position active au bilan

E.2.c Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

En M€	2018	2019	Ecart en M€	Ecart en %
Risque de contrepartie	7,9	11,3	3,4	43,7%
Risque de marché	40,6	46,4	5,8	14,4%
Risque de souscription en Vie	5,9	5,9	0,0	0,8%
Risque de souscription en Santé	21,1	24,1	3,1	14,5%
Impact des matrices de corrélation	-20,1	-23,7	-3,7	18,3%
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	55,3	64,0	8,7	15,7%
Risque opérationnel	2,1	2,1	0,0	-0,1%

En M€	2018	2019	Ecart en M€	Ecart en %
Ajustement au titre des provisions techniques	-9,7	-7,4	2,3	-23,3%
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	-1,0	-1,0	
Capital de solvabilité requis	47,7	57,7	9,9	20,8%

Le SCR de l'actif général ressort à 57,7 M€ en 2019 en hausse de 9,9 M€. Le SCR de l'actif général est principalement composé du SCR de marché et du SCR de souscription en santé.

La hausse du SCR s'explique principalement par:

- des effets volumes tant sur les actifs en portefeuille que les créances ;
- la modification des paramètres réglementaires de la formule standard du risque de souscription en santé.

La hausse des prestations discrétionnaires futures induit un moindre ajustement par les provisions techniques. En revanche, le passage en position d'impôt différé passif permet cette année un ajustement par l'impôt différé qui reste néanmoins limité.

E.2.d Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/12/2019 et son évolution par rapport au 31/12/2018.

En M€	2018	2019	Ecart en M€
MCR combiné	32,3	41,3	9,1
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	32,3	41,3	9,1

Le MCR déterminé en 2019 correspond aux MCR linéaires évalués à **41,3 M€** en hausse de 9,1 M€. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation du MCR linéaire vie Canton retraite.

A noter que le MCR n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

En M€	2018	2019	Ecart
Fonds propres de base	345,9	339,9	-6,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	331,1	339,9	6,8
SCR	87,5	157,9	70,5
Taux de couverture du SCR	3,8	2,2	-1,7
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	333,1	336,1	2,9
MCR	32,3	41,3	9,1
Taux de couverture du MCR	10,3	8,1	-2,2

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR diminue de-1,7 points en 2019, pour atteindre 2,2 du fait de la hausse du SCR.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant

F.

ANNEXES

F. ANNEXES

CPCEA

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040	3848800,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1637147808,69	1347254900,34
Property (other than for own use)	R0080	101240000,00	37563553,55
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	109119246,22	74220070,85
Equities	R0100	14036880,00	10072633,24
Equities - listed	R0110	11554480,00	6647383,24
Equities - unlisted	R0120	2482400,00	3425250,00
Bonds	R0130	973644571,96	861842644,70
Government Bonds	R0140	311539266,91	268652344,41
Corporate Bonds	R0150	662105305,05	593190300,29
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	426722027,70	351170915,19
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	12031207,60	12031207,60
Other investments	R0210	353875,21	353875,21
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	44362868,87	44362868,87
Reinsurance receivables	R0370	377376,00	377376,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	14380256,42	14380256,42
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	95734638,04	95734638,04
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	1795851748,02	1502127039,67

CPCEA

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	56933926,65	69822898,94
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	56933926,65	69822898,94
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	54442267,52	
Risk margin	R0590	2491659,13	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1373117741,89	1188031879,95
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	18804609,71	16509682,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16130243,21	
Risk margin	R0640	2674366,50	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1354313132,18	1171522197,95
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1305080292,41	
Risk margin	R0680	49232839,77	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	234993,71	234993,71
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	0,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	4521878,72	4521878,72
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	4958789,77	4958789,77
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	16161632,87	16161632,87
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	1455928963,61	1283732073,96
Excess of assets over liabilities	R1000	339922784,41	218394965,71

CPCEA

SR.02.01.01

Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00
Deferred tax assets	R0040	0,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	355567559,72	277551616,06
Property (other than for own use)	R0080	47000000,00	9300350,39
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	13952477,57	5804677,63
Equities	R0100	8225000,00	5396943,04
Equities - listed	R0110	8225000,00	5396943,04
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	219137226,78	201587403,63
Government Bonds	R0140	72738734,47	65851096,09
Corporate Bonds	R0150	146398492,31	135736307,54
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	63879327,58	52088713,58
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	3019652,58	3019652,58
Other investments	R0210	353875,21	353875,21
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	31452767,19	31452767,19
Reinsurance receivables	R0370	377376,00	377376,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	12985639,23	12985639,23
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	28640156,12	28640156,12
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	429023498,26	351024554,60

CPCEA

SR.02.01.01

Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	56933926,65	69822898,94
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	56933926,65	69822898,94
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	54442267,52	
Risk margin	R0590	2491659,13	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	44532609,88	41107898,80
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	18804609,71	16509682,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16130243,21	
Risk margin	R0640	2674366,50	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	25728000,17	24598216,80
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	22934960,10	
Risk margin	R0680	2793040,07	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	234993,71	234993,71
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	1028356,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3149361,05	3149361,05
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	3262641,06	3262641,06
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	15051795,33	15051795,33
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	124193683,68	132629588,89
Excess of assets over liabilities	R1000	304829814,58	218394965,71

CPCEA

SR.02.01.01

RFF/MP

Balance sheet

Fund number	Z0030	CPCEA_RS
-------------	-------	----------

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value C0010	Statutory accounts value C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040	4877156,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1281580248,97	1069703284,28
Property (other than for own use)	R0080	54240000,00	28263203,16
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	95166768,65	68415393,22
Equities	R0100	5811880,00	4675690,20
Equities - listed	R0110	3329480,00	1250440,20
Equities - unlisted	R0120	2482400,00	3425250,00
Bonds	R0130	754507345,18	660255241,07
Government Bonds	R0140	238800532,44	202801248,32
Corporate Bonds	R0150	515706812,74	457453992,75
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	362842700,12	299082201,61
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	9011555,02	9011555,02
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	12944815,24	12944815,24
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	1663024,11	1663024,11
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	67094481,92	67094481,92
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	1368159726,24	1151405605,55

CPCEA

SR.02.01.01

RFF/MP

Balance sheet

Fund number	Z0030	CPCEA_RS
-------------	-------	----------

SR.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1328585132,01	1146923981,15
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1328585132,01	1146923981,15
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1282145332,31	
Risk margin	R0680	46439799,70	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	0,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	1372517,67	1372517,67
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1730862,27	1730862,27
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	1378244,46	1378244,46
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	1333066756,41	1151405605,55
Excess of assets over liabilities	R1000	35092969,83	0,00

CPCEA**S.04.01.01****Activity by country**

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03**By EEA member**

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01**Activity by country****S.04.01.01.03****By EEA member**

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01**Activity by country****S.04.01.01.04****By material non-EEA member**

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

CPCEA

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance
------------------	--------------	--

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members		
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Premiums written	R0020	5088546,65					
Claims incurred	R0030	3280072,98					
Commissions	R0040	313331,83					

CPCEA

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance
------------------	--------------	-------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	46410292,63						
Claims incurred	R0030	42092713,59						
Commissions	R0040	3135933,34						

CPCEA

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection insurance
------------------	--------------	---------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	9191232,02						
Claims incurred	R0030	6724291,84						
Commissions	R0040	570050,38						

CPCEA

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance
------------------	--------------	-----------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1060000,00						
Claims incurred	R0030	733524,00						
Commissions	R0040							

CPCEA

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation
------------------	--------------	--

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	37374772,12						
Claims incurred	R0030	25967845,97						
Commissions	R0040	1182499,55						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	32 - Other life insurance
------------------	-------	---------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	973949,36						
Claims incurred	R0030	414931,64						
Commissions	R0040	36405,42						

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPCEA

S.05.01.01

Premiums, claims and expenses by line of business

S.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of business for: accepted non-proportional reinsurance					Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workmen's compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0090
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	46410292.63	9191232.02															55601524.65
Gross - Proportional reinsurance	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200	46410292.63	9191232.02															55601524.65
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	46410292.63	9191232.02															55601524.65
Gross - Proportional reinsurance	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300	46410292.63	9191232.02															55601524.65
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	42092713.59	6724291.84															48817005.43
Gross - Proportional reinsurance	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400	42092713.59	6724291.84															48817005.43
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	76113.00																76113.00
Gross - Proportional reinsurance	R0420																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440																	
Net	R0500	76113.00																76113.00
Expenses incurred																		
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0510	2774600.66	429219.73															3203820.39
Gross - Proportional reinsurance	R0520																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0530																	
Reinsurers' share	R0540																	
Net	R0700	2774600.66	429219.73															3203820.39
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	62928.83	72011.10															134939.93
Gross - Proportional reinsurance	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740																	
Net	R0800	62928.83	72011.10															134939.93
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	1711970.68	126273.72															1838243.90
Gross - Proportional reinsurance	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	1711970.68	126273.72															1838243.90
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	233993.24	570050.38															2709983.72
Gross - Proportional reinsurance	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	233993.24	570050.38															2709983.72
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	2822459.82	462369.84															3284829.66
Gross - Proportional reinsurance	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	2822459.82	462369.84															3284829.66
Other expenses																		
R1200																		
Total expenses	R1300																	32167617.40

S.05.01.01.02

Life

		Line of Business for: Life insurance obligations						Life reinsurance obligations		
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Premiums written										
Gross	R1400		37374772.12		973849.36	5088546.65			1060000.00	44497268.13
Reinsurers' share	R1420				127405.00				127405.00	
Net	R1500		37374772.12		846544.36	5088546.65			1060000.00	44369863.13
Premiums earned										
Gross	R1510		37374772.12		973849.36	5088546.65			1060000.00	44497268.13
Reinsurers' share	R1520				127405.00				127405.00	
Net	R1600		37374772.12		846544.36	5088546.65			1060000.00	44369863.13
Claims incurred										
Gross	R1610		23967845.97		414931.84	3280072.98			733524.00	28036218.79
Reinsurers' share	R1620				142272.00				142272.00	
Net	R1700		23967845.97		272659.84	3280072.98			733524.00	30254102.59
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		45279563.85		34195.00	491488.00				45807746.65
Reinsurers' share	R1720				34195.00	491488.00				45807746.65
Net	R1800		45279563.85							
Expenses incurred										
Administrative expenses										
Gross	R1910		981918.67		41065.06	231937.35				1256921.08
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000		981918.67		41065.06	231937.35				1256921.08
Investment management expenses										
Gross	R2010		2402084.19		1236.82	32118.96			969.83	2419329.80
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100		2402084.19		1236.82	32118.96			969.83	2419329.80
Claims management expenses										
Gross	R2110		603733.95		28620.47	89513.44			90100.00	811967.86
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200		603733.95		28620.47	89513.44			90100.00	811967.86
Acquisition expenses										
Gross	R2210		1182499.55		36405.42	313333.83				1532236.80
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300		1182499.55		36405.42	313333.83				1532236.80
Overhead expenses										
Gross	R2310		967774.20		40808.81	254577.91			1272.00	1264432.92
Reinsurers' share	R2320									
Net	R2400		967774.20		40808.81	254577.91			1272.00	1264432.92
Other expenses										
R2500										7304889.46
Total expenses	R2700									7304889.46

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPUSA
5.12.01.01
Life and Health SLT Technical Provisions
5.12.01.01.01
Life and Health SLT Technical Provisions

		Index-linked and unit-linked insurance								Other life insurance			Accepted reinsurance					Health insurance (direct business)							Total (Health (similar to life insurance))	
		Insurance with profit participation		Contracts without options or guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options or guarantees	Contracts with options or guarantees	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (life other than health insurance, including Unit- Linked)		Contracts without options or guarantees	Contracts with options or guarantees	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210					
Technical provisions calculated as a whole	R0010																									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020																									
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																										
Best Estimate																										
Gross Best Estimate	R0030	130303685,480					121831,400			225275,530			225275,530		1305080292,410				16130243,210		16130243,210					
Total recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,000					0,000			0,000					0,000				0,000		0,000					
Recoverables from reinsurance (except SPV and FinRe Re) before adjustment for expected losses	R0050																									
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060																									
Recoverables from FinRe Re before adjustment for expected losses	R0070	0,000					0,000			0,000					0,000				0,000		0,000					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,000					0,000			0,000			0,000		0,000				0,000		0,000					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re	R0090	130303685,480					121831,400			225275,530					1305080292,410				16130243,210		16130243,210					
Risk Margin	R0100	48956022,950					192472,703			84344,117			84344,117		49232839,770				2674366,500		2674366,500					
Amount of the transitional on Technical Provisions																										
Technical Provisions calculated as a whole	R0110																									
Best estimate	R0120																									
Risk margin	R0130																									
Technical provisions - total	R0200	1352592708,430					1410804,103			309619,647			309619,647		1354313132,180				18804608,710		18804608,710					
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re - total	R0210	1352592708,430					1410804,103			309619,647			309619,647		1354313132,180				18804608,710		18804608,710					
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	4083504,880													4083504,880											
Gross BE for Cash Flow																										
Cash out flows																										
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						2119294,500								1276145955				15579535,140		15579535,140					
Future guaranteed benefits	R0240	1063891100,530								1267786,990					1064909886											
Future discretionary benefits	R0250	2060801000,000								0,000					2060801000,000											
Future expenses and other cash out flows	R0260	68938977,780					172669,830			0,000					69116647,530				550710,050		550710,050					
Cash in flows																										
Future premiums	R0270	38061367,580					1078632,830			1042509,460					40182309,870				0,000		0,000					
Other cash in flows	R0280																									
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,00%					0,00%			0,00%									0,00%							
Surrender value	R0300	1934487,480													1934487,480											
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310																									
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320																									
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	130303685,480					121831,400			225275,530					1305080292,410				16130243,210		16130243,210					
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	1358420961,750					1416167,002			315930,261					1360153059,013				18889440,360		18889440,360					
Best estimate subject to matching adjustment	R0350																									
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360																									

CPCEA

S.17.01.01

Non-Life Technical Provisions

S.17.01.01.01

Non-Life Technical Provisions

Non-life Technical Provisions		Direct business and accepted proportional reinsurance												accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Technical provisions calculated as a whole		R0010																
Direct business		R0020																
Accepted proportional reinsurance business		R0030																
Accepted non-proportional reinsurance		R0040																
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0050																
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total		R0060	3355394,61	-219388,21														3136006,40
Gross - direct business		R0070	3355394,61	-219388,21														3136006,40
Gross - accepted proportional reinsurance business		R0080																
Gross - accepted non-proportional reinsurance business		R0090																
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0100	0,00	0,00														0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses		R0110																
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0120																
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses		R0130	0,00	0,00														0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0140	0,00	0,00														0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions		R0150	3355394,61	-219388,21														3136006,40
Claims provisions																		
Gross - Total		R0160	16708963,64	34597297,48														51306261,12
Gross - direct business		R0170	16708963,64	34597297,48														51306261,12
Gross - accepted proportional reinsurance business		R0180																
Gross - accepted non-proportional reinsurance business		R0190																
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0200	0,00	0,00														0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses		R0210																
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses		R0220																
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses		R0230	0,00	0,00														0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0240	0,00	0,00														0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions		R0250	16708963,64	34597297,48														51306261,12
Total Best estimate - gross		R0260	20064358,25	34377909,27														54442267,52
Total Best estimate - net		R0270	20064358,25	34377909,27														54442267,52
Risk margin		R0280	436114,63	2055544,50														2491659,13
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole		R0290																
Best estimate		R0300																
Risk margin		R0310																
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total		R0320	20500472,88	36433453,77														56933926,65
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total		R0330	0,00	0,00														0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0340	20500472,88	36433453,77														56933926,65
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups		R0350	12	4														
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups		R0360	12	4														
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims		R0370	40950240,73	11085719,05														52035959,78
Future expenses and other cash-out-flows		R0380	9191127,72	2254672,77														11445800,49
Cash in-flows																		
Future premiums		R0390	46785973,84	13559780,03														60345753,87
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)		R0400																
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims		R0410	16142356,53	34049617,78														50191974,31
Future expenses and other cash-out-flows		R0420	566607,11	547679,70														1114286,81
Cash in-flows																		
Future premiums		R0430	0,00	0,00														0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)		R0440																
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations		R0450	0,00%	0,00%														
Best estimate subject to transitional of the interest rate		R0460																
Technical provisions without transitional on interest rate		R0470																
Best estimate subject to volatility adjustment		R0480	20064358,25	34377909,27														54442267,52
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures		R0490	20519820,82	36517855,02														57037675,84

CPCEA

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C0200
Description of inflation rate used:	R0760	

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

[illegible]

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPEA

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	2000	Underwriting year (UWY)
Current year / Reporting year	2000	Current year (CY)
Current year / Reporting year	2000	Current year (CY)
Line of business	2000	Line of business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.01		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.02	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

5.19.01.01.03		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.04	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

5.19.01.01.05		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.06	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

5.19.01.01.07		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.08	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

5.19.01.01.09		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.10	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Reinsurance RBNS Claims

5.19.01.01.11		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.12	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C100	C110	C120	C130	C140	C150	C160	C170	C180	C190	C200	C210	C220	C230	C240	C250	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C100	C100
Total																			

Net Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.13		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.14	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

5.19.01.01.15		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.16	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

Net RBNS Claims

5.19.01.01.17		Development year (absolute amount)																5.19.01.01.18	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year, sum of years (cumulative)	
		C000	C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150	In Current year	Sum of years (cumulative)
																		C000	C000
Total																			

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

CPCEA

5.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Resident year / Underwriting year	2020	Accident year (AY)	
Currency conversion	2020	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency	
Guarantee	2020	Total (NA)	
Line of business	2020	2 - 2 and 14 Income protection insurance	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01																	5.19.01.02		
Development year (calendar amount)																	In Current year, sum of years (cumulative)		
	00102	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Current year	Sum of years (cumulative)	
Year	00102	00109	00106	00104	00101	00108	00105	00103	00100	00107	00110	00108	00109	00110	00106	00103	00100	00107	
6.14																0.00	0.00	0.00	
6.13															0.00	0.00	0.00	0.00	
6.12																0.00	0.00	0.00	
6.11														0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6.10													0.00			0.00	0.00	0.00	
6.9																0.00	0.00	0.00	
6.8																0.00	0.00	0.00	
6.7																0.00	0.00	0.00	
6.6																0.00	0.00	0.00	
6.5																0.00	0.00	0.00	
6.4																0.00	0.00	0.00	
6.3																0.00	0.00	0.00	
6.2																0.00	0.00	0.00	
6.1																0.00	0.00	0.00	
6.0																0.00	0.00	0.00	
5.0																0.00	0.00	0.00	
4.0																0.00	0.00	0.00	
3.0																0.00	0.00	0.00	
2.0																0.00	0.00	0.00	
1.0																0.00	0.00	0.00	
0.0																0.00	0.00	0.00	
Total																0.00	0.00	0.00	

CPCEA 5.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information	
Accident year / Underwriting year	202023 Accident year [AY]
Current currency	202040 Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency
Current currency	202036 EUR
Line of business	202010 1 – 1.5 Medical expense insurance

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

5/19/01-01/13		Development year (calendar amount)														5/19/01-01/14		
		Current year, year of completion														Sum of years (Sum of 14)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & 16	Sum of years (Sum of 14)
		0.000	0.000	0.020	0.000	0.040	0.000	0.020	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.00	0.00
Prior	RG000																	
h-14	RG010																	0.00
h-13	RG020																	0.00
h-12	RG030																	0.00
h-11	RG040																	0.00
h-10	RG050																	0.00
h-9	RG060																	0.00
h-8	RG070																	0.00
h-7	RG080																	0.00
h-6	RG090																	0.00
h-5	RG100																	0.00
h-4	RG110																	0.00
h-3	RG120																	0.00
h-2	RG130																	0.00
h-1	RG140																	0.00
h	RG150																	0.00
h	RG160																	0.00
h	RG170																	0.00
h	RG180																	0.00
h	RG190																	0.00
h	RG200																	0.00
h	RG210																	0.00
h	RG220																	0.00
h	RG230																	0.00
h	RG240																	0.00
h	RG250																	0.00
h	RG260																	0.00
h	RG270																	0.00
h	RG280																	0.00
h	RG290																	0.00
h	RG300																	0.00
h	RG310																	0.00
h	RG320																	0.00
h	RG330																	0.00
h	RG340																	0.00
h	RG350																	0.00
h	RG360																	

[illegible][illegible]

I | RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2019 -

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	20020	Accident year [AY]	
Currency conversion	20040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency	
Currency	20030	Total/NA	
Line of business	20010	Medical expense	

Gross Claims Paid (non-cumulative)

[illegible]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

[illegible]

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

[illegible]

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

[illegible]

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

[illegible]

Reinsurance RBNS Claims

[illegible]

Net Claims Paid (non-cumulative)

5.19.01.01.13																	5.19.01.01.14				
Overseas (non absolute amounts)																	Current year, non of years accumulated				
	0	1	2	3	4	5	6	7			8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Sum of years accumulated		
	C120	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350			C1360	C1370	
Frar	80100																				
9-14	80120																0,00				
9-17	80130																0,00				
9-21	80130																0,00				
9-21	80140																0,00				
9-21	80150																0,00				
9-10	80150										0,00						0,00				
9-9	80150										0,00						0,00				
9-8	80150										0,00						0,00				
9-7	80160																0,00				
9-4	80160						0,00		0,00								0,00				
9-5	80160																0,00				
9-4	80170																0,00				
9-3	80170																0,00				
9-2	80170	2824286,75				10021555,14											17231,51				
9-1	80160	29727681,18				3716431,08											3941342,47				
9	80160	30991510,51															3891510,51				
Total	80100																40961010,11				

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

Current year, year of year transferred/		Year and subsequent years														
19.01.01.16		19.01.01.16														
0		1														
2		3														
4		5														
6		7														
8		9														
10		11														
12		13														
14		15														
16		17														
18		19														
20		21														
22		23														
24		25														
26		27														
28		29														
30		31														
32		33														
34		35														
36		37														
38		39														
40		41														
42		43														
44		45														
46		47														
48		49														
50		51														
52		53														
54		55														
56		57														
58		59														
60		61														
62		63														
64		65														
66		67														
68		69														
70		71														
72		73														
74		75														
76		77														
78		79														
80		81														
82		83														
84		85														
86		87														
88		89														
90		91														
92		93														
94		95														
96		97														
98		99														
100		101														
102		103														
104		105														
106		107														
108		109														
110		111														
112		113														
114		115														
116		117														
118		119														
120		121														
122		123														
124		125														
126		127														
128		129														
130		131														
132		133														
134		135														
136		137														
138		139														
140		141														
142		143														
144		145														
146		147														
148		149														
150		151														
152		153														
154		155														
156		157														
158		159														
160		161														
162		163														
164		165														
166		167														
168		169														
170		171														
172		173														
174		175														
176		177														
178		179														
180		181														
182		183														
184		185														
186		187														
188		189														
190		191														
192		193														
194		195														
196		197														
198		199														
200		201														
202		203														
204		205														
206		207														
208		209														
210		211														
212		213														
214		215														
216		217														
218		219														
220		221														
222		223														
224		225														
226		227														
228		229														
230		231														
232		233														
234		235														
236		237														
238		239														
240		241														
242		243														
244		245														
246		247														
248		249														
250		251														
252		253														
254		255														
256		257														
258		259														
260		261														
262		263														
264		265														
266		267														
268		269														
270		271														
272		273														
274		275														
276		277														
278		279														
280		281														
282		283														
284		285														
286		287														
288		289														
290		291														
292		293														
294		295														
296		297														
298		299														
300		301														
302		303														
304		305														
306		307														
308		309														
310		311														
312		313														
314		315														
316		317														
318		319														
320		321														
322		323														
324		325														
326		327														
328		329														
330		331														
332		333														
334		335														
336		337														
338		339														
340		341														
342		343														
344		345														
346		347														
348		349														
350		351														
352		353														
354		355														
356		357														
358		359														
360		361														
362		363														
364		365														
366		367														
368		369														
370		371														
372		373														
374		375														
376		377														
378		379														
380		381														
382		383														
384		385														
386		387														
388		389														
390		391														
392		393														
394		395														
396		397														
398		399														
400		401														
402		403														
404		405														
406		407														
408		409														
410		411														
412		413														
414		415														
416		417														
418		419														
420		421														
422		423														
424		425														
426		427														
428		429														
430		431														
432		433														
434		435														
436		437														
438		439														
440		441														
442		443														
444		445														
446		447														
448		449														
450		451														
452		453														
454		455														
456		457														
458		459														
460		461														
462		463														
464		465														
466		467														
468		469														
470		471														
472		473														
474		475														
476		477														
478		479														
480		481														
482		483														
484		485														
486		487														
488		489														
490		491														
492		493														
494		495														
496		497														
498		499														
500		501														
502		503														
504		505														
506		507														
508		509														
510		511														
512		513														
514		515														
516		517														
518		519														
520		521														
522		523														
524		525														
526		527														
528		529														
530		531														
532		533														
534		535														
536		537														
538		539														
540		541														
542		543														
544		545														
546		547														
548		549														
550		551														
552		553														
554		555														
556		557														
558		559														
560		561														
562		563														
564		565														
566		567														
568		569														
570		571														
572		573														
574		575														
576		577														
578		579														
580		581														
582		583														
584		585														
586		587														
588		589														
590		591														
592		593														
594		595														
596		597														
598		599														
600		601														
602		603														
604		605														
606		607														
608		609														
610		611														
612		613														
614		615														
616		617														
618		619														
620		621														
622		623														
624		625														
626		627														
628		629														
630		631														
632		633														
634		635														
636		637														
638		639														
640		641														
642		643														
644		645														
646		647														
648		649														
650		651														
652		653														
654		655														
656		657														
658		659														
660		661														
662		663														
664		665														
666		667														
668		669														
670		671														
672		673														
674		675														
676		677														
678		679														
680		681														
682		683														
684		685														
686		687														
688		689														
690		691														
692		693														
694		695														
696		697														
698		699														
700		701														
702		703														
704		705														
706		707														
708		709														
710		711														
712		713														
714		715														
716		717														
718		719														
720		721														
722		723														
724		725														
726		727														
728		729														
730		731														
732		733														
734		735														
736		737														
738		739														
740		741														
742		743														
744		745														
746		747														
748		749														
750		751														
752		753														
754		755														
756		757														
758		759														
760		761														
762		763														
764		765														
766		767														
768		769														
770		771														
772		773														
774		775														
776		777														
778		779														
780		781														
782		783														
784		785														
786		787														
788		789														
790		791														
792		793														
794		795														
796		797														
798		799														
800		801														
802		803														
804		805														
806		807														
808		809														
810		811														
812		813														
814		815														
816		817														
818		819														
820		821														
822		823														
824		825														
826		827														
828		829														
830		831														
832		833														
834		835														
836		837														
838		839														
840		841														
842		843														
844		845														
846		847														
848		849														
850		851														
852		853														
854		855														
856		857														
858		859														
860		861														
862		863														
864		865														
866		867														
868		869														
870		871														
872		873														
874		875														
876		877														
878		879														
880		881														
882		883														
884		885														
886		887														
888		889														
890		891														
892		893														
894		895														
896		897														
898		899														
900		901														
902		903														
904		905														
906		907														
908		909														
910		911														
912		913														
914		915														
916		917														
918		919</														

Net RBNS Claims

[illegible]

CPCEA

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	1430051668,54	1430051668,54		1430051668,54		1436060175,21	6008506,68	1436060175,21		6008506,68
Basic own funds	R0020	339922784,41	339922784,41		339922784,41		335335828,84	-4586955,57	335335828,84		-4586955,57
Excess of assets over liabilities	R0030	339922784,41	339922784,41		339922784,41		335335828,84	-4586955,57	335335828,84		-4586955,57
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	339922784,41	339922784,41		339922784,41		335335828,84	-4586955,57	335335828,84		-4586955,57
Tier 1	R0060	336073984,41	336073984,41		336073984,41		330065477,44	-6008506,97	330065477,44		-6008506,97
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	3848800,00	3848800,00		3848800,00		5270351,41	1421551,41	5270351,41		1421551,41
SCR	R0090	157927249,56	157927249,56		157927249,56		161321508,15	3394258,59	161321508,15		3394258,59
Eligible own funds to meet MCR	R0100	336073984,41	336073984,41		336073984,41		330065477,44	-6008506,97	330065477,44		-6008506,97
Minimum Capital Requirement	R0110	41332254,74	41332254,74		41332254,74		42211228,94	878974,20	42211228,94		878974,20

CPCEA

S.23.01.01

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	335692861,87	335692861,87			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	3848800,00				3848800,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	339922784,41	336073984,41	0,00	0,00	3848800,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	339922784,41	336073984,41	0,00	0,00	3848800,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	336073984,41	336073984,41	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	339922784,41	336073984,41	0,00	0,00	3848800,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	336073984,41	336073984,41	0,00		
SCR	R0580	157927249,56				
MCR	R0600	41332254,74				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	215,24%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	813,10%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	339922784,41
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	4229922,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	335692861,87
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	887486,59
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	635209,18
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	1522695,77

CPCEA

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	114680328,178	277698596,046	3408288,081
Counterparty default risk	R0020	18474378,371	18474378,371	226742,247
Life underwriting risk	R0030	42175458,398	90599455,227	1111957,524
Health underwriting risk	R0040	22670298,633	24109228,199	295900,650
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-50894243,663	-83939107,854	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	147106219,917	326942549,989	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	4012675,657
Operational risk	R0130	7836710,129
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-179836330,073
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-1028356,140
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	157927249,562
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	157927249,562
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	57657996,675
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	100269252,887
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	233406218,971

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	3848800,000	
DTA carry forward	R0610	3848799,655	
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	-1028356,140
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-1028356,140
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

SR.25.01.01

REMAINING

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	
--	-------	--

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	
Net future discretionary benefits	R0460	

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

SR.25.01.01

RFF/MP

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

Fund/Portfolio Number	Z0030	
-----------------------	-------	--

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010		
Counterparty default risk	R0020		
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060		
Intangible asset risk	R0070		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	
Net future discretionary benefits	R0460	

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

SR.25.01.01

REMAINING

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	39952436,102	46441413,337
Counterparty default risk	R0020	11284762,773	11284762,773
Life underwriting risk	R0030	3960727,995	5915895,426
Health underwriting risk	R0040	22670298,633	24109228,199
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-21248928,824	-23717127,325
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	56619296,680	64034172,410

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	2067056,134
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-7414875,730
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-1028356,140
Solvency Capital Requirement	R0200	57657996,675
Net future discretionary benefits	R0460	27638462,881

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	1028356,000	
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	-1028356,140
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-1028356,140
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

SR.25.01.01

RFF/MP

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number	Z0030	CPCEA_RS
-----------------------	-------	----------

SR.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	74727892,075	231257182,710
Counterparty default risk	R0020	7189615,598	7189615,598
Life underwriting risk	R0030	38214730,403	84683559,800
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-25632639,183	-55491669,941
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	94499598,893	267638688,167

SR.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	5769653,994
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-173139089,274
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Solvency Capital Requirement	R0200	100269252,887
Net future discretionary benefits	R0460	205767756,090

SR.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

SR.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	4877156,000	
DTA carry forward	R0610	4877155,794	
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	
LAC DT	R0640		
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650		
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

SR.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
DTA	R0600	
DTA carry forward	R0610	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

CPCEA

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	8825316,63	

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	20064358,23	46341363,36		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	34377909,31	14126371,72		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	338735,11	32168203,00

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			1095037354,98	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			208824605,80	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	16130243,21		1218331,40	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				3550164871,14

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	41332254,74
SCR	R0310	157927249,56
MCR cap	R0320	71067262,30
MCR floor	R0330	39481812,39
Combined MCR	R0340	41332254,74
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	41332254,74

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	9164051,74	32168203,00
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	35015110,96	122912138,61
Notional MCR cap	R0520	15756799,93	55310462,37
Notional MCR floor	R0530	8753777,74	30728034,65
Notional Combined MCR	R0540	9164051,74	32168203,00
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	9164051,74	32168203,00

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com